

MISE AU POINT SUR LE CONTRAT ARMEO

Bonjour à toutes et à tous,

Certaines unions départementales m'ayant demandé des explications complémentaires, je me permets de revenir vers vous.

Ayant sollicité à nouveau UNEO afin d'obtenir des précisions sur les raisons ayant conduit à l'instauration d'une limite d'âge de 85 ans pour bénéficier de la garantie décès – capitale de base, je suis désormais en mesure de vous transmettre les éléments recueillis et d'apporter une information plus détaillée sur la procédure retenue.

- La couverture ARMEO est un contrat conclu entre UNEO et la société Mutex Harmonie Mutuelle, comprenant deux volets : dépendance et décès. Institué en 2013, il est reconduit chaque année par tacite reconduction. Resté inchangé depuis sa mise en place, il demeure résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties contractantes.
- Au premier semestre 2024, à l'issue d'un appel d'offres, le ministère de la Défense a attribué le contrat PSC des militaires d'active à la Mutuelle UNEO, avec effet au 1er janvier 2025.
- Dès l'annonce de cette décision, la société Mutex, perdant de facto 340 000 adhérents du contrat ARMEO, a choisi, comme le contrat lui en donne la possibilité, de ne pas renouveler celui-ci à son échéance du 31 décembre 2024.
- Informée de cette non-reconduction, UNEO a immédiatement lancé une mise en concurrence. Les offres reçues se sont révélées 3 à 4 fois plus coûteuses que le contrat ARMEO.
- UNEO a alors repris contact avec Mutex pour envisager un renouvellement, afin de préserver la garantie décès et dépendance des seniors. Malgré la notification de fin de contrat au 31/12/2024, Mutex a accepté de prolonger tacitement ARMEO jusqu'au 31 mars 2025.
- Avant cette échéance, Mutex a toutefois confirmé que le contrat ARMEO n'était pas viable, qu'il était déficitaire et qu'elle y mettait fin.
- Les autres offres étant financièrement inaccessibles, UNEO a insisté pour maintenir une protection décès et dépendance pour les seniors.

Après négociations, Mutex a consenti à la mise en place d'un nouveau contrat, sous la condition expresse de mettre fin à la clause « capitale décès de base » au lendemain du 85^e anniversaire de l'adhérent.

Certes, UNEO n'a pas fait preuve de la plus grande efficacité en matière de communication sur ce dossier, ce qui a naturellement perturbé notre information interne. J'en ai d'ailleurs fait part directement au président de la mutuelle.

Contrairement à certaines rumeurs, UNEO n'est nullement indifférente à l'avenir mutualiste des seniors. Il convient de rappeler que nombre de ses administrateurs et employés sont eux-mêmes

adhérents de l'UNPRG et de la FNRG.

Enfin, à ceux qui estiment que l'UNPRG aurait dû se montrer plus incisive à l'égard d'UNEO, je rappelle que le volet social que nous avons lancé en 2021 n'existe que grâce à l'implication de l'ensemble de nos partenaires sociaux, dont UNEO. C'est pourquoi, avant de "tirer à vue" sur l'un de ces partenaires, je préfère m'attacher à comprendre les raisons et le contexte qui motivent certaines décisions.

Daniel GONFROY

Président National